

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4062

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Programme européen Amica sur le réchauffement climatique - Changement de partenariat - Convention avec l'association Agence locale de l'énergie (ALE) - Clôture de la convention avec l'association Hespul - Subvention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme européen Interreg III qui promeut la coopération interrégionale, la Communauté urbaine participe à un projet européen intitulé Adaptation and mitigation an integrated climate policy approach (Amica) dont l'objectif est de mener une réflexion sur les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques à venir, de réaliser une comparaison des politiques de limitation des émissions de gaz à effet de serre des participants ainsi que d'impulser des politiques d'adaptation n'aggravant pas ces émissions.

L'adhésion de la Communauté urbaine à ce projet a été délibérée par son Conseil du 2 mai 2006. La Communauté urbaine a rejoint de façon rétroactive le projet à partir du 1er janvier 2006.

Dans le cadre de ce projet européen, l'association Hespul, coordinateur français de ce projet européen, bénéficiait d'une subvention de 22 354 € pour :

- son action de diffusion nationale des retours d'expérience issus du programme,
- son assistance à la Communauté urbaine dans la recherche de partenaires scientifiques et institutionnels concernés par la thématique de l'adaptation aux changements climatiques.

La convention liant la Communauté urbaine à Hespul a été conclue pour une durée de deux ans, entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007.

Depuis le 1er janvier 2007, à la suite de l'embauche par l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise du référent Amica de l'association Hespul, la coordination française du projet européen Amica ainsi que les actions de diffusion nationale des retours d'expérience et l'assistance à la Communauté urbaine dans la recherche de partenaires sont prises en charge par l'ALE de l'agglomération lyonnaise, le partenariat avec Hespul s'interrompant *de facto* au 1er janvier 2007.

Il est ainsi proposé de limiter la subvention accordée à Hespul au montant correspondant à une année d'action, soit 11 177 € (comme le permet la convention signée entre Hespul et la Communauté urbaine), et de verser à l'ALE de l'agglomération lyonnaise les 11 177 € correspondant au soutien de la Communauté urbaine pour l'année 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2006-3404 en date du 2 mai 2006 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la clôture de la convention liant la Communauté urbaine et Hespul au 1er janvier 2007,
- b) - le versement, dans le cadre du projet européen Amica, d'une subvention de 11 177 € à l'association ALE de l'agglomération lyonnaise.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer l'avenant à la convention liant la Communauté urbaine et Hespul, entérinant la fin du partenariat au 1er janvier 2007 et la réduction de la subvention accordée de 22 354 € à 11 177 €,
- b) - signer la convention relative à Amica entre la Communauté urbaine et l'ALE de l'agglomération lyonnaise.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - comptes 625 600 et 657 480 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,